



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AR000PO22N162	ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT A L'OCCASION DU TOURNOI DE FOOTBALL
---------------	---

Le Maire de la Ville de MONTARNAUD

**Vu** le Code général des collectivités territoriales est plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route notamment l'article R 417-12,

**Vu** le Code pénal notamment l'article R 610-5,

**Considérant** la demande en date du 16 août 2022 effectuée par le représentant du club de football M. Mohamed TAFA, en vue d'organiser un tournoi de football qui se déroulera le samedi 17 septembre 2022,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité des spectateurs et des joueurs,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation et le stationnement à l'intérieur de l'agglomération ;

### Arrêté

**Article 1.** En raison du tournoi de football, le stationnement et la circulation seront interdits sur l'allée des Sports le 17 septembre 2022 de 09h30 à 21h00.

**Article 3.** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4.** La brigade de Gendarmerie de Saint-Georges d'Orques et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :*

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la commune de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

